



# Plan national d'attribution des fréquences

**Arrêté du 21 novembre 2018**

---

*Le Conseil fédéral suisse  
décide:*

Le Plan national d'attribution des fréquences<sup>1</sup> du 31 octobre 2018 est approuvé et entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

21 novembre 2018

Au nom du Conseil fédéral suisse:

Le président de la Confédération, Alain Berset  
Le chancelier de la Confédération, Walter Thurnherr

<sup>1</sup> Le Plan national d'attribution des fréquences est publié sous la forme d'un renvoi (rapport entre l'art. 5, al. 1 et 13, al. 3 LPubl, RS **170.512**). Il peut être demandé à l'Office fédéral de la communication, Concessions et gestion des fréquences, Case postale, Rue de l'Avenir 44, 2501 Bienne; il figure également à l'adresse internet suivante: [www.bakom.admin.ch](http://www.bakom.admin.ch) > Fréquences et antennes > Plan national d'attribution des fréquences.